



Le BILLET de JOINVILLE-ECOLOGIE

Articles « Essilor » diffusés en 2016

Site : www.joinville-ecologie.org

Joinville-Ecologie, 22Bis Quai du Barrage, 94340 Joinville le Pont

tel : 01 48 83 77 70

Circulaire de juin 2016 :

Essilor : luxe, opacité et pollution...

Le réaménagement de la friche « Essilor » constitue la première opération d'urbanisme majeure du second mandat de M. Dosne. Nous sonnions l'alarme depuis longtemps, mais la Municipalité n'a abattu son jeu qu'en janvier 2015. Jusqu'alors, le maire faisait juste miroiter la création d'une nouvelle école sur la rue de Paris « prolongée », en remplacement de l'école maternelle du Centre, qui sera vendue.

Le côté obscur du projet est apparu progressivement. Le promoteur Cogedim bâtera 170 logements desservis par une allée privée partant du boulevard du Maréchal Leclerc. Il construira aussi l'école de 12 classes, vendue à la Municipalité pour 9 millions d'euros (les 17 seuls appartements semi-sociaux seront au-dessus). Créer un équipement public autorise une plus grande densification... La cour de l'école, enclavée, sur deux niveaux, ressemblera à une cour de prison.

Pour sa tranquillité, la Municipalité a tronçonné la procédure : d'abord début 2015 une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) autorisant le projet, puis le permis de construire, rendu public le 1^{er} octobre, et signé le 22 octobre 2015. L'Autorité environnementale, saisie par le Préfet de région, avait pourtant rendu un avis très critique, et l'avis favorable du Préfet du département comportait des réserves, pas toutes levées.

Joinville-Ecologie a effectué un recours gracieux auprès de la Municipalité fin 2015. Après son rejet, plutôt que d'aller au contentieux, nous avons choisi de négocier directement avec la Cogedim. L'allègement du Code de l'urbanisme effectué depuis une quinzaine d'années par tous les gouvernements réduisait nos chances de faire annuler le projet (sauf pour l'école, pour des raisons de santé publique)...

L'exploitation passée a gravement pollué le site avec divers hydrocarbures et métaux lourds. Les documents fournis au public à ce sujet sont scandaleusement insuffisants, histoire qu'on « oublie » d'appliquer une Circulaire de février 2007 préconisant d'éviter de construire un établissement sensible en pareil lieu. Or nous avons découvert que la dépollution effectuée autorisait juste un nouvel usage industriel pour ce terrain...

La Cogedim s'est révélée être un interlocuteur plus responsable que les politiciens locaux. Nous nous sommes entendus pour une dépollution approfondie, supervisée par un intervenant indépendant : nous avons demandé au Préfet du Val-de-Marne l'intervention de l'Ineris, un établissement public spécialisé. Nous aurons aussi des parkings à vélos au niveau de la rue...

Les écologistes de Joinville travaillent ainsi pour la santé des familles dont les enfants seront scolarisés dans l'école, et des habitants qui s'installeront dans le nouveau quartier. Et nous n'attendons pas de remerciements pour les leucémies évitées !